

Ville de NIEDERBRONN LES BAINS

PROCES-VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal

Séance Ordinaire du Lundi, 26 Octobre 2009

L'an Deux Mille Neuf, le lundi vingt-six Octobre, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Niederbronn-les-Bains, légalement convoqués le 13 Octobre 2009, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric REISS, Député-Maire de la Ville de Niederbronn-les-Bains.

CONSEILLERS ELUS EN FONCTION	27
PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE	24

Le Député-Maire, F. REISS
Les Adjointes au Maire, Mme WEISS, M. WAECHTER, M. BONNEVILLE,
Melle GUILLIER

Les Conseillers Municipaux :

M. AY - M. BLAISE – M. BOISSIER – Mme BRENDEL-KOEHLER - M. BUCHER –
M. BURT – Mme FEST – Mme HAETTEL - Mme HAUSER - Mme KAISER –
M. KETTERING - Mme KLEIN – M. KOTLENGA – Mme PAWLOWSKI –
M. SCHNEIDER – M. STEINMETZ – M. UHLMANN – M. VANOVERBECKE –
M. WALD

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR	2
-------------------------------------	----------

Mme WENDLING, qui donne pouvoir à Melle GUILLIER
Mme JAECK, qui donne pouvoir à Mme KAISER

ABSENTE EXCUSEE	1
------------------------	----------

Mme WEISBECKER

CALCUL DU QUORUM : $26 : 2 + (1) = 14$

(n'entre pas dans le calcul du quorum le Conseiller Municipal empêché qui a donné pouvoir à un collègue de voter en son nom).

Le quorum est atteint avec 24 présents au moment de l'ouverture de la séance. Le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance titulaire :

M. Victor WAECHTER, Adjoint au Maire.

Secrétaire Adjoint : M. Fabrice HELMSTETTER, Directeur Général des Services.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2009.
2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et sur les délégations exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal.
3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains.
4. Budgets supplémentaires de l'exercice 2009.
5. Financement des programmes d'investissements 2009-2010 : recours à l'emprunt.
6. Chaufferie au bois : bilan d'exploitation de la saison de chauffe 2008-2009 et ajustement du prix de vente de l'énergie.
7. Lotissement de la forêt : attribution du contrat de crédit-relais de préfinancement et adoption du cahier des charges de cession des lots.
8. Eau et assainissement : présentation des rapports annuels 2008 et orientations budgétaires 2010 retenues par la commission géographique.
9. Dépôt de sables de fonderie au Sandholz : avenant au protocole d'accord.
10. Affaires financières et immobilières diverses :
 - 10/1 Taxe de séjour : fixation des tarifs pour 2010.
 - 10/2 Subvention au groupe scolaire Hans Haug dans le cadre d'un voyage pédagogique.
 - 10/3 Subvention d'investissement au Club Vosgien de Niederbronn-Reichshoffen en vue de travaux de mise aux normes du chalet du Wintersberg.
11. Divers et communications :
 - 11/1 Versement aux archives départementales des anciens registres des délibérations du Conseil Municipal.
12. Affaires de personnel :
 - 12/1. Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Septembre 2009.

M. le Maire relève qu'aucune observation écrite ne lui est parvenue suite à l'envoi à chaque Conseiller Municipal du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Septembre 2009.

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 Septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

2. Avis circonstancié sur les travaux des commissions et point d'information consacré aux décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

M. le Maire expose :

Depuis la séance du Conseil Municipal du 30 Septembre 2009, le compte-rendu de commission suivant a été diffusé aux membres du Conseil Municipal, à savoir :

- **Commissions Réunies du 20 Octobre 2009** dont tous les points sont à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

S'est également réuni depuis cette date :

- **Comité de Pilotage PLU le 5 Octobre 2009**

Autres manifestations et évènements :

- M. le Maire rappelle qu'une délégation du Conseil Municipal s'est rendue à Eymoutiers les 3 et 4 Octobre derniers dans le cadre du 70^{ème} anniversaire de l'évacuation des Niederbronnnois. L'accueil des pelauds fut très chaleureux et la délégation niederbronnnoise a pu visiter les installations communales et rendre hommage à la commune sœur lors d'une cérémonie officielle au Monument aux Morts. Un petit film souvenir a été réalisé à cette occasion et sera diffusé à la fin de la séance.
- M. le Maire rappelle également que le mois d'octobre fut riche en manifestations avec le premier week-end du sport les 15, 16 et 17 Octobre et le mois de l'énergie avec exposition et débrouillothèque en mairie.
- Il rappelle enfin que la Sté de Gymnastique et de Tir a fêté dignement son 100^{ème} anniversaire.

Un Centre de Vaccination grippe A fonctionnera à la MMA après les vacances de la Toussaint.

**POINT D'INFORMATION CONCERNANT LES DECISIONS PRISES PAR LE
MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS ACCORDEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL le 28 mars 2008 modifiée par délibération du 24 juin
2009 en matière de marchés publics.**

Période du 1^{er} Octobre au 25 Octobre 2009

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Suite à la réforme du code des marchés publics, les procédures adaptées peuvent être passées sans aucune formalité jusqu'à 20.000 €HT. Le Conseil Municipal restera néanmoins informé des décisions prises pour les marchés passés supérieurs à 4.000 €HT ou de dépenses d'investissement particulières.

INTITULE MARCHE	TITULAIRE	MONTANT H.T
Assurance statutaire du personnel années 2010 à 2012	GROUPAMA ALSACE	28.050 €par an Soit 2,2 % de la masse salariale
Etude de développement du Camping du Heidenkopf	PROTOURISME	113.200 €

Consultations engagées non achevées :

Trois consultations sont achevées, mais l'analyse des offres n'a pas encore été produite :

- maîtrise d'œuvre de réaménagement de la Rue de la Ferme et de la Rue de la Vallée
- maîtrise d'œuvre du projet de mise en valeur des vestiges archéologies Place Jean Marchi
- maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un espace bien-être aux Aqualies.

Fixation des rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

INTITULE AFFAIRE	NOTAIRE	MONTANT

Exercice, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

TABLEAU DE SUIVI DES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER
--

Information au Conseil Municipal conformément à la délégation de pouvoirs accordé au Maire en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date entrée DIA	Section	Parcelle(s)	Lieu-dit	Surface totale	Immeuble bâti	Décision	Date notification décision
22/09/2009	50	702/73	8, Rue Suzanne De Dietrich	5 ares 54	Immeuble	RENONCIATION	05/10/2009
16/10/2009	14	165/50	6, Rue de la Ferme	9 ares 79	Immeuble	RENONCIATION	22/10/2009

Engagement au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal :

NEANT

Nouvelle rubrique d'information à compter du 1er janvier 2009 : autorisations d'urbanisme délivrées par le Maire :

NEANT

3. Point d'information sur les travaux de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

M. le Maire revient tout d'abord sur le salon des métiers organisé à Gundershoffen ces 24 et 25 Octobre par l'UPPN en collaboration avec la Communauté de Communes. Ce salon a permis de regrouper une quarantaine d'exposants membres de l'UPPN et de présenter la capacité de nos commerçants locaux à répondre aux attentes nouvelles de la clientèle.

Lors de ce salon fut également organisé le premier café de l'emploi permettant de mettre en relation des employeurs avec des demandeurs d'emploi. Mme WEISS précise que l'organisation du café de l'emploi devra être revue et renouvelée.

Lors de la dernière séance du Conseil Communautaire du 12 Octobre, les élus ont créé la commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées. Cette commission a pour vocation d'élaborer un diagnostic de l'accessibilité des bâtiments communautaires recevant du public en vue d'entreprendre des travaux de mise aux normes à réaliser avant le 31.12.2014.

L'aménagement paysager du giratoire du Sandholz était également à l'ordre du jour avec un nouveau partenariat confié à l'association pour la recherche et l'enseignement de la couleur dans l'architecture et l'espace public. En effet, un premier projet n'avait pu aboutir et dans l'intervalle le Conseil Général a fait réaliser des travaux permettant le franchissement du giratoire par les convois exceptionnels.

Le Conseil Communautaire a également examiné le rapport annuel du SMICTOM. Sur ce point, M. le Maire rappelle que deux réunions publiques de présentation de l'expérimentation de la facturation à la levée ont déjà été organisées à destination des Conseillers Municipaux des communes membres à Niederbronn-les-Bains et des usagers à Oberbronn. Deux réunions publiques auront encore lieu à Mietesheim et à Mertzwiller.

Le Conseil Communautaire a également approuvé la mise en place d'un centre de collecte de pommes suite à la recommandation du groupe Vergers. Le succès a été mitigé « faible production de pommes » mais l'opération a été appréciée dans un contexte difficile avec la fermeture du CIDOU.

Enfin, la réfection du sentier de découverte de la Wasenbourg pourra prochainement démarrer suite à l'approbation d'une convention avec l'ONF.

M. BURT interroge M. le Maire sur la question de savoir si une politique intercommunale est mise en œuvre au niveau du développement des lotissements. M. le Maire précise qu'aucune démarche n'a été initiée dans ce sens, par contre c'est la CCPN qui a porté l'OPAH en vue de la réhabilitation de logements anciens. Cette opération a d'ailleurs connu un franc succès, notamment à Niederbronn-les-Bains.

M. BURT s'interroge également sur l'avancement du dossier médiathèque. M. le Maire indique qu'aucune décision n'est prise pour le moment mais qu'une solution de médiathèque multisites pourrait répondre à la demande exprimée sur le territoire.

M. BLAISE intervient en formulant le vœu de voir équiper le parcours sportif du Wintersberg par des indications botaniques et forestières de son environnement. M. le Maire rappelle que c'est la vocation du sentier de la Wasenbourg qui lui sera réhabilité.

4. Budgets supplémentaires de l'exercice 2009.

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, expose :

Le Conseil Municipal est appelé à examiner et adopter 3 budgets supplémentaires au titre de l'exercice 2009 :

- Budget Principal
- Budget Annexe du Lotissement de la Forêt
- Budget Annexe Chaufferie bois – Réseau de chaleur.

Budget Principal.

Les divers ajustements proposés sur ce budget portent sur :

- une diminution en volume de 34.000 € des dépenses et recettes de Fonctionnement,
- une diminution de 403.700 € des dépenses et recettes d'Investissement

dont les principales variations se déclinent comme suit :

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -

CHAP/ART	Nature	Montants	Observations
011 – Charges à caractère général + 14.400,00 €	Eau et assainissement	+ 8.650,00 €	Divers ajustements dont Piscine.
	Energie – Electricité	+ 7.000,00 €	Ajustements de consommations.
	Chauffage urbain	+ 3.000,00 €	Ajustements selon consommations.
	Combustibles - Carburants	+ 1.200,00 €	Ajustements sur les 2 postes selon consommations
	Autres fournitures non stockées, d'entretien, de petit équipement, administratives, scolaires	- 5.550,00 €	Compensation en plus ou en moins suivant les achats pour entretien de matériel, bâtiments.
	Crédit-bail immobilier	-25.000,00 €	Location photocopieurs (fin du contrat).
	Locations mobilières + charges de copropriété	+ 17.750,00€	Appel de fonds pour le Bureau Central ;
	Entretien des bâtiments et autres biens mobiliers	- 4.300,00	Ajustement divers.
	Formation et articles rattachés	+ 4.200,00 €	Frais de formation apprentis.
	Autres frais divers	+ 4600,00 €	Augmentation cantine pour périscolaire
	Honoraires	+ 8.700,00 €	Sécurisation arbres – honoraires ONF et divers - bornages divers.
	Fêtes et cérémonies et publications, insertions	+ 1.700,00 €	Ajustements selon réalisations et prévisions.
	Transport de biens	- 8.900,00 €	Contrats de débardage.
	Voyages et déplacements	+ 4.500,00 €	Ajustements
	Frais de réception	- 4.750,00 €	Ajustements divers
	Frais de télécommunications	+ 3.550,00 €	Ajustements selon réalisations.
	Frais de gardiennage des bois et cotisations diverses	- 2.300,00 €	Honoraires ONF calculés sur ventes réelles de bois
	Taxes foncières et autres impôts	+ 700,00 €	Revalorisation des bases.
	Autres et divers	- 350,00 €	Divers ajustements

012 – Charges de personnel	Rémunérations	+ 60.550,00 €	Prise en compte de l'évolution de l'indice de rémunération, avancements, remplacements agents
65 – Autres charges de gestion courante - 20.650,00 €	Contributions organismes de regroupement	- 20.200,00 €	SIVU – Baisse selon réalisations salaires
	Contribution eaux pluviales	+ 4.000,00 €	SDEA – Ajustement selon réalisation.
	Subventions	-4.450,00 €	Ajustement subventions validée Triathlon et suppression crédit FISAC
66 – Charges financières	Escomptes accordés	- 500,00 €	Ajustement des prévisions des escomptes sur ventes de bois
67 – Charges exceptionnelles	Escomptes accordés	+ 200,00 €	Frais de vétérinaire
Total prévisions gestion des services		+ 54.000,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement		- 88.000,00 €	Diminution de l'autofinancement

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -

Chapitre	Nature	Montants	Observations
70 – Produits des services et ventes	Recettes bois, concessions, redevances, locations, remboursement de frais et charges	- 35.500,00 €	Ventes de bois – 48.200 € Redevance déchets – 4.000 € Entrées Golf + 1000 Indemnité sinistre Expéridrôme + divers
73 – Impôts et taxes	Taxes diverses et Casino	- 50.000,00 €	Diminution prélèvement des jeux suite à l'évolution moyenne constatée
74 – Dotations et participations	Divers articles	+ 4.200,00 €	Ajustement dotations selon réalisations
75 – Autres produits de gestion courante	Revenus des immeubles	+ 8.000,00 €	Ajustement redevance Celtic + loyers Bureau Central (Notaire)
77 – Produits exceptionnels	Autres	+ 2.200,00 €	Ajustements selon réalisations
013 – Atténuation de charges	Remboursements divers	+ 37.100,00 €	Récupération salaires agents arrêts longue maladie.
Total prévisions Budget Supplémentaire		- 34.000,00 €	

Le montant total des prévisions tant en dépenses qu'en recettes de Fonctionnement induit une diminution des crédits de :

34.000 €

COMMENTAIRES

Dépenses de fonctionnement :

Le montant des crédits supplémentaires au niveau de la gestion des services s'établit à + 54.000,00 € **soit une variation de + 0,75 %** par rapport aux prévisions de gestion du budget primitif (7.201.000 €).

Les prévisions de dépenses de personnel sont augmentées à titre prévisionnel de 60.550 € (+2,21 % par rapport au BP) pour tenir compte de :

- l'augmentation de la valeur du point de rémunération (+ 0,8 % pour l'année 2009),
- l'instauration de bonifications indiciaires,
- la validation des services effectués auprès de la CNRACL (reprise de cotisations pour les agents employés en qualité de contractuels),
- changements de grades, d'avancements d'échelons,
- l'ajustement des crédits relatifs aux apprentis employés dans les différents services,
- l'engagement de personnel de remplacement à la Piscine, à l'hôtel de ville et au groupe scolaire Hans Haug (trois longues maladies prises en charge par l'assurance),

Cette augmentation de 60.550 € est compensée partiellement par l'inscription d'une recette prévisionnelle de 37.100 € issue de récupérations sur salaires.

L'augmentation nette de ce poste au BS ne s'élève par conséquent qu'à 23.450 € (+ 0,85 %).

Recettes de fonctionnement :

Les recettes sont revues à la baisse pour 34.000,00 € globalement.

La baisse résulte essentiellement de l'ajustement de la prévision sur le produit des jeux (- 50.000 €), et des ventes de bois d'œuvre (-50.000 €). Cette baisse est légèrement compensée par l'ajustement de la redevance sur le volume des ventes d'eau, quelques dotations et produits des services.

La prévision budgétaire des recettes du produit des jeux est ainsi ramenée de 1.750.000 € à 1.700.000.000 € pour l'exercice 2009.

Virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement :

Compte tenu de l'ensemble des inscriptions tant en recettes qu'en dépenses de Fonctionnement, le virement vers la Section d'Investissement **doit être réduit de 88.000,00 €**

Il est ainsi ramené de 672.000 € au stade du BP 2009, à 584.000 € au Budget Supplémentaire.

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -

Opérations	Nature	Montants	Observations
102 – Acquisitions et cessions immobilières et foncières	Acquisition de terrains	48.500,00 €	Opportunités d'acquisitions foncières et minoration projet d'acquisition de la Gare SNCF.
103 – Administration générale	Acquisitions et travaux divers	- 22.200,00 €	Minoration crédits pour des opérations non engagées (logiciel + téléphone).
104 – Enfance et Jeunesse	Aménagement et équipement	+ 2.800,00 €	Ajustement crédit de réalisation du terrain multisports.
105 – Patrimoine immobilier	Mises en conformité, travaux dans divers bâtiments	- 34.500,00 €	Minoration sur divers travaux (conformité élec. et chaufferies) à réaliser en 2010
106 – Culture	Maison de l'Archéologie et Musique Municipale	7.500,00 €	Ajustement crédits matériel et travaux Musée + crédit achat instruments
107 – Enseignement	Diverses opérations	- 7.600,00 €	Minoration de soldes de crédits + nouveaux travaux et équipements.
109 – Sport	Piscine - Zone de Loisirs Gazon synthétique	- 306.200,00 €	Suppression du crédit sauna (réinscription en 2010) de la rénovation piste d'athlétisme et de la réfection de courts de tennis.
110 - Tourisme	Camping	- 6.300,00 €	Solde des crédits d'acquisition du Camping
111- Edifices cultuels	Eglises	- 2.500,00 €	Suppression du crédit d'étude des fissures du Temple.
114 – V.R.D.	Travaux	- 42.600,00 €	Ajustement du crédit concernant la Rue de la Forêt en fonction de l'attribution des marchés + réfection escalier Rue de la République.
117 – Matériels et véhicules	Acquisition de matériels et véhicules services, mises en conformité	+ 6.500,00 €	Ajustements et transferts de crédits vidéo-protection et matériel urbain
120 – Aménagement urbains divers	Fontaines Parc Récréatif, matériel urbain	- 29.000,00 €	Ajustement prévisions, transferts de crédits et décalage sur 2010
122 – Subventions d'équipement	Associations, Relais Culturel, OTSI et particuliers	+ 2.700,00 €	Ajustement en fonction des décisions CM
164 – Modernisation de L.A.R.C.	Extension des locaux	- 20.800,00 €	Transferts entre articles et suppression crédit d'études
Total prévisions Budget Supplémentaire		- 403.700,00 €	

- RECETTES D'INVESTISSEMENT -

Opérations	Nature	Montants	Observations
101 – Financières	Recours à l'emprunt	- 293.600,00 €	
	Reprise résultat n-1	0,00 €	reprise faite au BP 2008
	Ajustement FCTVA	- 19.800,00 €	
	021 – Autofinancement	- 88.000,00 €	
105 – Patrimoine immobilier	Cession CCPN – Bureau Central	+ 7.000,00 €	selon prix de vente
106 – Culture	Subventions d'investissement	+ 7.000,00 €	Ajustement subvention Ville de Herxheim
109 - Sports	Réfection piste d'athlétisme	- 18.000,00 €	Réajustement recettes subvention →BP 2010
113 – Projet de Ville	Subvention	- 5.000,00 €	Ajustement FISAC
114 – VRD	Avance forfaitaire	+ 6.700,00 €	Ajustement
Total prévisions Budget Supplémentaire		- 403.700,00 €	

COMMENTAIRE

Au niveau des dépenses, les prévisions sont revues à la baisse, avec notamment le réajustement des prévisions dans le domaine du sport (-306.200 €), l'ajustement des crédits de VRD en fonction de l'attribution des marchés de travaux, et le report sur l'exercice 2010 d'opérations prévues au Budget mais non engagées.

Au niveau des recettes, la réduction porte globalement sur 403.700 €
Les ajustements importants concernent la diminution de l'autofinancement issu de la section de fonctionnement (- 88.000 €), et la baisse de l'emprunt d'équilibre (- 293.600 €).

Compte tenu de la réduction de 293.600 € le montant prévisionnel de l'emprunt d'équilibre est ramené de 1.331.000 € à 1.037.400 € pour cet exercice.

Aucune nouvelle subvention n'a été inscrite au niveau des recettes.

• Budget Annexe « Lotissement La forêt »

Le projet de Budget Supplémentaire 2009 porte uniquement sur l'ajustement des crédits relatifs aux travaux de VRD (- 222.000 €HT) suite à l'attribution des marchés de travaux par la Ville et le SDEA, et du crédit concernant les acquisitions de terrains nécessaires à l'opération de lotissement (-3.500 €).

La variation globale, tant en dépenses qu'en recettes, est de :

- 225.500,00 € en Fonctionnement
- 225.500,00 € en Investissement

Les écritures de stock en résultant sont équilibrées par la minoration de l'emprunt d'équilibre prévisionnel de 225.500,00 €, ramenant le montant prévisionnel de celui-ci de 1.039.785,96 € à 814.285,96 €

La proposition de budget supplémentaire du service CAMPING du HEIDENKOPF est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de :

- 4.000 € en fonctionnement
- - 2.000 € en investissement

En dépenses de Fonctionnement, l'ajustement des crédits porte essentiellement sur les positions suivantes :

- achats de fournitures, minoration des crédits de maintenance,
- frais de publicité radio et autres insertions,
- prise en compte des frais de l'Association Droit au Travail pour Mai et Juin 2009 concernant la personne chargée de l'entretien du Camping,
- suppression du crédit concernant les taxes foncières,
- ajustement des frais de personnel suite à l'embauche d'une personne en emploi occasionnel pour l'entretien, et d'une personne chargée d'assurer le nettoyage des douches et sanitaires sur les mois de Septembre et Octobre.
- prise en compte du reversement de la taxe de séjour collectée par le régisseur du Camping, qui doit faire l'objet d'un reversement sur le budget général.

Les recettes de Fonctionnement portent sur l'ajustement des redevances campeurs et la distinction au niveau de la taxe de séjour collectée.

En dépenses d'Investissement est inscrit un crédit nouveau de 13.300 € relatif à l'engagement d'une étude sur le développement de l'équipement. Les autres crédits concernant l'équipement bureautique, logiciel et équipement sont ajustés en fonction des réalisations de l'exercice.

Compte tenu des prévisions complémentaires et autres ajustements, le virement prévisionnel vers la section d'investissement (25.000 € au B.P. 2009) est minoré de 2.000 € tant en Dépenses de Fonctionnement que de Recettes d'Investissement.

Concernant le Budget annexe Chaufferie bois, l'adoption d'un budget supplémentaire ou d'une décision budgétaire modificative est différée pour l'instant en attendant l'exploitation des relevés des consommations.

M. BURT intervient pour faire part que son groupe adoptera les propositions faites dans le cadre de ces budgets supplémentaires. Il rappelle néanmoins son inquiétude quant à l'évolution des recettes de fonctionnement.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation des documents budgétaires faite par M. le Maire par référence à la note de présentation du 16 Octobre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 Octobre 2009,

Après en avoir délibéré et constaté le bien-fondé des ajustements apportés aux prévisions des budgets primitifs 2009, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

a) décide à l'unanimité :

d'adopter le budget supplémentaire 2009 du **service principal**, conformément aux propositions faites par M. le Maire, à savoir :

- réduction de la Section de Fonctionnement de 34.000,00 € en dépenses comme en recettes ;
- réduction des dépenses de la Section d'Investissement de 403.700,00 €;
- réduction des recettes de la Section d'Investissement de 22.100,00 €;
- réduction de l'autofinancement de 88.000,00 €
- réduction de l'emprunt d'équilibre nécessaire en Section d'Investissement de 293.600,00 €

b) décide à l'unanimité :

d'adopter le budget supplémentaire 2009 du service annexe **Lotissement de la Forêt**, conformément aux propositions faites par M. le Maire, à savoir :

- la réduction des crédits de 225.500,00 € en dépenses et recettes, tant en Section de Fonctionnement qu'en Investissement,

c) décide à l'unanimité :

d'adopter le budget supplémentaire 2009 du service annexe **Camping du Heidenkopf**, conformément aux propositions faites par M. le Maire, à savoir :

- réduction de la Section de Fonctionnement de 6.000,00 € en dépenses et de 4.000,00 € en recettes ;
- réduction des dépenses de la Section d'Investissement de 2.000,00 €;
- réduction de l'autofinancement de 2.000,00 €

5. Financement des programmes d'investissements 2009-2010 : recours à l'emprunt.

M. le Maire expose :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la stratégie à mettre en œuvre au niveau du recours à l'emprunt destiné à assurer le financement externe du programme d'investissement 2009-2010.

Ce débat s'inscrit dans un contexte de baisse importante des ressources de fonctionnement depuis 2 exercices et une capacité d'autofinancement plus réduite et dont il est difficile d'estimer l'évolution à court terme.

Etat de l'encours consolidé de la dette au 31/12/09 :

Budget	Encours au 31/12/09
Budget principal	2 090 535 €
Budget chaufferie	303 536 €
Budget lotissement de la Forêt	278 571 €
Budget annexe lotissement Gries	- €
Budget annexe lotissement Prés	- €
Budget annexe Camping	- €
Encours consolidé	2 672 642 €

Au titre du budget annexe du lotissement de la forêt, le prêt actuellement en cours (contracté pour financer l'achat des terrains) sera complété par un crédit-relais d'un montant de 1.000.000 €(point 7 de l'ordre du jour), la dette devant pouvoir être remboursée lors de la cession des terrains à bâtir.

Au titre du budget annexe de la chaufferie, l'encours au 31/12/09 retrace le solde à payer d'un emprunt initial de 350.000 €destiné à couvrir la part d'investissement résiduelle hors participations financières de la Région et du Conseil Général.

Au titre du budget annexe du lotissement Gries, aucun emprunt n'a été mobilisé, toutefois, le déficit de ce budget pèse sur la situation financière globale. Par ailleurs, près de 100.000 € sont actuellement engagés au titre des études préfinancées par la SEMHA.

Au titre du budget annexe camping, le financement de l'achat du terrain (300.000 €) a été assuré par le budget principal. Un transfert vers le budget annexe est envisagé au stade du BP 2010 afin d'identifier le coût réel de l'équipement.

Concernant enfin le budget principal, aucun emprunt n'a été mobilisé depuis l'exercice 2006 ce qui a permis une réduction significative de l'encours.

L'annuité 2009 s'est élevée à 380.350 €(95.253 €d'intérêts et 285.097 €de capital) soit en nette réduction par rapport à l'exercice 2008 (721.978 €) permettant de recouvrir des marges de manœuvre.

Depuis 2006, les différents programmes d'investissements ont pu être réalisés grâce à l'autofinancement et un prélèvement sur le fonds de roulement.

Compte tenu du programme d'investissement actuellement engagé et notamment le projet de restructuration de la Maison des Arts et des Congrès, il est proposé de faire appel à l'emprunt de longue durée (15 ans) à hauteur d'une première tranche de 500.000 €au titre de l'exercice 2009 en sachant que le recours à l'emprunt pour ce projet est estimé à 1.500.000 €

M. le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans le cadre du plan de relance à réaliser un certain niveau d'investissements avant le 31.12.2009. Au stade actuel des prévisions, cet objectif devrait pouvoir être atteint. Cet engagement a permis d'encaisser en 2009 deux années de FCTVA (2007 et 2008).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 16 octobre 2009,

Vu le besoin de financement externe prévisionnel au titre du budget principal,

Vu le plan de financement prévisionnel du projet de restructuration de la Maison des Arts et des Congrès,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 octobre 2009,

décide à l'unanimité :

de charger M. le Maire d'engager une consultation auprès d'établissements bancaires en vue de la passation d'un emprunt à long terme de 500.000 €

6. Chaufferie au bois : bilan d'exploitation de la saison de chauffe 2008/2009 et ajustement du prix de vente de l'énergie.

M. le Maire expose :

Le marché d'exploitation de la chaufferie au bois a été renouvelé pour une durée de 5 ans avec effet du 15 octobre 2008.

L'exploitant a produit son rapport d'activité pour la saison de chauffe 2008/2009 dont une copie est jointe à la présente note.

Les points particuliers à relever sont les suivants :

- **La répartition de l'origine du combustible est conforme** aux engagements contractuels puisque seulement 35,3 % sont formés de broyats de palette. Ces broyats de palette, dont le taux d'humidité est très faible, ont été prioritairement utilisés durant la période estivale et ont permis de limiter les dégagements de fumée observés durant la saison précédente.
- **Le taux de couverture moyen au bois est également conforme à l'objectif contractuel** (87 %). Il était supérieur à 90 % pendant plusieurs semaines en période estivale. Ce taux de couverture a permis d'éviter la production de 1171 tonnes de CO₂.
- **L'installation a permis de livrer 4.600 MWh et 1724 tonnes de plaquettes ont été consommées.** En terme de maintenance préventive, un certain nombre de petits travaux ont été effectués par l'exploitant et notamment la mise en place d'un système de ventilation permettant d'évacuer la chaleur dégagée par l'installation. Ces travaux permettent de protéger de la chaleur les équipements électroniques de régulation.
- Le marché d'exploitation comprend également un volet P3 de gros entretien devant permettre à l'exploitant de rendre l'installation dans le même état qu'il l'a trouvé au début du contrat. Le principe est de verser mensuellement une provision, l'emploi de cette dernière devant être détaillé par l'exploitant. Pour cette première saison de

chauffe, l'exploitant a consacré un montant de 12.500 € à divers travaux, notamment une première tranche de réfection du réfractaire.

- Différents points listés dans le rapport d'exploitation restent cependant à être améliorés afin d'optimiser le fonctionnement de l'installation.

Au vu de ce rapport et les consommations enregistrées par les différents bâtiments raccordés, le Conseil Municipal est amené à ajuster le prix de vente de l'énergie de manière à pouvoir assurer l'équilibre budgétaire.

Le prix de vente de l'énergie est calculé en fonction du coût des différentes composantes du contrat d'exploitation (P1 = fourniture d'énergie, P2 = prestation de conduite de chauffe, P3 = gros entretien) mais également du montant des amortissements et du remboursement de la dette.

Le fonctionnement de l'équipement est retracé dans un budget annexe assujéti à TVA qui doit être équilibré grâce aux recettes perçues sur les abonnés.

L'ajustement tarifaire 2009 est fondé sur les consommations réelles constatées. Le relevé en question n'a été effectué que le 13/10/09 et il n'a pas été possible matériellement de retraiter les données. En conséquence l'approbation d'une nouvelle grille tarifaire de vente d'énergie est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du bilan d'exploitation 2008-2009 de la chaufferie au bois.

7. Lotissement de la forêt : attribution du contrat de crédit-relais de préfinancement et adoption du cahier des charges de cession des lots.

Dans sa séance du 30 septembre 2009, le Conseil Municipal avait chargé le Maire d'engager une consultation préalable à la passation d'un crédit relais de préfinancement des travaux de viabilisation du lotissement.

L'analyse des offres n'avait pu être finalisée en commission et ce point est donc traité séance tenante.

Quatre offres ont fait l'objet d'un examen et c'est finalement celle du Crédit Agricole qui présente le plus d'avantages pour la collectivité ; elle est sans contraintes malgré une marge bancaire légèrement plus élevée que deux autres concurrents.

Le Conseil Municipal est également appelé à valider le cahier des charges de cession des lots. Ce document détermine les contraintes pesant sur les futurs co-lotis (engagement de construire, servitude de voisinage, conditions de rétrocession...).

Les premières décisions d'attribution pourront être prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 7 décembre 2009.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 16 Octobre 2009,

Vu les offres reçues en vue de la passation d'un crédit relais,

Vu le projet de cahier des charges de cession des lots,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 Octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

a) d'autoriser M. le Maire à signer avec le Crédit Agricole un contrat de prêt sous forme de crédit relais dans les conditions suivantes :

- durée : 3 ans
- montant : 1.000.000 €
- Index : Euribor 3 mois
- Marge bancaire : 0,70 %
- Conditions de tirage : à la demande
- Remboursement anticipé : à tout moment sans préavis ni pénalité
- Commission : Néant
- Divers : Souscription de parts sociales pour un montant de 0,2 % plafonnées à 150 €;

b) d'adopter les termes du cahier des charges de cession des lots.

8. Eau et assainissement : présentation des rapports annuels 2008 et orientations budgétaires 2010 retenues par la commission géographique.

M. le Maire expose :

La commission géographique Eau et Assainissement s'est réunie le 24 septembre 2009 pour examiner les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement et les perspectives 2010.

Les rapports sont joints en annexe.

Au niveau de l'eau potable :

- Le volume annuel de vente d'eau s'est élevé en 2008 à 290.809 m³ ; en légère progression par rapport à 2007.
- La qualité de l'eau distribuée est de très bon niveau malgré le problème récurrent des PH au niveau du secteur du Breitenwasen.
- Quatre ruptures sur conduite principale et 15 ruptures sur branchements particuliers ont fait l'objet d'une intervention en 2008.

- Une conduite principale de 108 ml a été remplacée Rue Sœur E. Eppinger dans le cadre des travaux du Projet de Ville.
- Pour 2010, le SDEA a provisionné le remplacement de la conduite Rue de la Forêt et la pose d'un nouveau réseau dans l'emprise du nouveau lotissement.
- Il est également prévu de mettre en place des déshydratateurs dans les deux stations de traitement Route de Bitche et Wolfenthal.
- Enfin, il convient d'engager le remplacement de l'ensemble du parc de compteurs pour être en conformité avec la réglementation. Il est proposé de remplacer une première tranche de 200 unités en 2010 pour un coût prévisionnel de 80.000 €HT. Cette dépense est à la charge du service et non des abonnés.
- Au niveau budgétaire, la commission géographique a proposé de maintenir le montant de la redevance, soit 0,85 €HT par m³ (part proportionnelle) et 60,56 €HT par an (part fixe).

Au niveau de l'assainissement :

D'importants chantiers ont été engagés depuis deux ans pour ce service.

Il s'agit notamment du remplacement du collecteur principal et de la mise à niveau de la station d'épuration (chantier actuellement en cours).

Le détail des interventions d'entretien figure dans le rapport annuel.

L'engagement de ces travaux a nécessité la mobilisation de financements externes par voie d'emprunt et pour faire face à ces dépenses, la commission géographique a proposé un ajustement tarifaire : la part proportionnelle passerait de 1,32 € à 1,35 € par m³. La part fixe passerait de 32 € à 35 €HT par an.

En outre, afin de mieux prendre en compte le coût réel des branchements nouveaux, le forfait de raccordement passerait de 3.000 € à 3.500 €

M. BURT rappelle que le principe respecté par le Conseil Municipal avant le transfert de compétences au SDEA était d'ajuster la redevance uniquement pour la part variable. Il s'interroge également sur la mise en œuvre d'une redevance sur les eaux de pluie récupérées à des fins domestiques et rejetées dans le réseau d'assainissement. Il souhaite que les usagers soient informés des raisons qui ont motivé l'augmentation de la redevance d'assainissement.

M. le Maire rappelle que l'augmentation proposée est très modérée par rapport à un programme d'investissement de près de 2.000.000 € réalisé ces deux dernières années. Les explications de l'augmentation figureront sur les prochaines factures.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 16 Octobre 2009,

Vu les rapports 2008 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement produits par le SDEA,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 Octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

prend acte :

de la présentation des deux susdits rapports et des orientations budgétaires et tarifaires proposées par la commission géographique compétente.

9. Dépôt de sables de fonderie au Sandholz : avenant au protocole d'accord.

M. le Maire expose :

Par arrêté préfectoral du 13 juillet 1994, la Sté De Dietrich a été autorisée à exploiter un dépôt de sables de fonderie au Sandholz situé sur des terrains communaux.

L'occupation des terrains communaux a fait l'objet d'un protocole d'accord entre la commune et la Sté De Dietrich validé en 1996.

Ce protocole détaille l'emprise du site et ses modalités d'exploitation.

L'exploitation de ce dépôt a fait l'objet d'un rapport annuel transmis à l'autorité administrative de tutelle (DRIRE) et à la commune.

S'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), un suivi de l'état du milieu naturel situé aux abords du site est réalisé régulièrement notamment au niveau des rejets d'eaux pluviales dans les fossés et ruisseaux.

Lors d'un contrôle sur site effectué par la DRIRE début Avril 2009, l'exploitant a été mis en demeure de se mettre en conformité avec un certain nombre de prescriptions (caractérisation des déchets, clôture du site, impact visuel...).

A l'occasion de ce contrôle, il a également été relevé une incohérence entre l'emprise autorisée par arrêté préfectoral et le protocole d'accord avec la commune.

Sur ce point, il convient de relever que la société a respecté strictement l'emprise autorisée.

Par ailleurs, il conviendrait de modifier le bénéficiaire du protocole dans la mesure où la société a changé de forme.

Enfin, il convient de prévoir le rétablissement d'un chemin rural situé aux abords du site d'exploitation.

Les modifications à apporter au protocole d'accord concernent donc la rectification de l'emprise cadastrale réelle et le changement du bénéficiaire du protocole.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 16 Octobre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 Octobre 2009,

Vu le protocole d'accord du 26 Novembre 1996 entre la Sté De Dietrich Thermique et la Ville de Niederbronn-les-Bains,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'autoriser M. le Maire à signer avec la FONDERIE DE NIEDERBRONN, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 198.707 € dont le siège social est situé au 21, route de Bitche à 67110 NIEDERBRONN LES BAINS, représentée par Mme Laurence CHIESA, agissant en qualité de Président, un avenant au protocole d'accord du 26 novembre 1996 portant mise à disposition de terrains communaux en vue de leur remblaiement par des sables de fonderie portant notamment sur la mise à jour cadastrale des emprises autorisées et le changement de bénéficiaire du protocole (anciennement De Dietrich Thermique).

10/1. Taxe de séjour – Fixation des tarifs 2010.

L'Adjoint au Maire, M. BONNEVILLE, expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour 2010 le barème de la taxe de séjour en vigueur depuis 2008 à savoir :

Catégories d'hébergements	Barème autorisé	Barème appliqué 2007	Barème appliqué 2008	Barème appliqué 2009	Barème applicable au 01.01.2010
Hôtels de tourisme 4 étoiles et 4 étoiles luxe - meublés hors classe	0,65 € à 1,50 €	1,15 €	1,17 €	1,17 €	1,17 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles	0,50 € à 1,00 €	0,90 €	0,92 €	0,92 €	0,92 €
Meublés de 1 ^{ère} catégorie (3 étoiles)	0,50 € à 1,00 €	0,78 €	0,80 €	0,80 €	0,80 €

Hôtels de tourisme 2 étoiles et meublés de 2ème catégorie et villages de vacances de catégorie grand confort	0,30 € à 0,90 €	0,68 €	0,70 €	0,70 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3ème catégorie et villages de vacances de catégorie confort	0,20 € à 0,75 €	0,50 €	0,52 €	0,52 €	0,52 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile et meublés de 4ème catégorie	0,20 € à 0,40 €	0,28 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €
Terrains de camping-caravaning	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Autres formes d'hébergement	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €

et de prendre acte des exonérations et allègements de tarifs issus de la loi de finances pour 2002 :

Exonérations obligatoires :

- les enfants de moins de 13 ans ;
- les bénéficiaires de l'aide sociale (personnes âgées et personnes handicapées bénéficiaires d'une aide à domicile, titulaires d'une carte d'invalidité et personnes connaissant de graves difficultés économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion) ;
- les mutilés, blessés et malades par suite de faits de guerre ;
- les personnes exclusivement affectées aux malades ;
- les colonies et centres de vacances collectifs ;
- les voyageurs, représentants de commerce, fonctionnaires et agents de l'Etat, que leur profession amène à se rendre dans les communes où est instituée cette taxe. Un arrêté municipal devra être pris pour l'application de cette disposition, et fixera la durée du séjour pendant laquelle est accordée l'exemption instituée en faveur de ces personnes, sachant que celle-ci ne pourra être inférieure à trois jours.

Exonérations laissées à l'initiative du Conseil Municipal :

- les personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la station ;
- exonération totale ou partielle des personnes bénéficiaires de chèques-vacances et les mineurs de moins de 18 ans ;
- les personnes qui occupent des locaux d'un prix inférieur à un montant déterminé par délibération du Conseil Municipal.

A noter qu'en principe seule la Municipalité peut déterminer les touristes qui peuvent bénéficier d'une exonération, après vérification des justificatifs nécessaires. Après vérification un certificat portant mention de l'exemption du paiement de la taxe de séjour est délivré par le Maire. Le certificat en question est à remettre au logeur.

Allègement de tarif :

- les membres de familles nombreuses bénéficient des mêmes réductions que celles prévues pour les tarifs de la S.N.C.F.

Les commissions réunies approuvent le projet de délibération proposé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 16 octobre 2009,

Vu l'avis favorable des commissions réunies du 20 octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- a) d'appliquer à compter du 1^{er} Janvier 2010 le barème de la taxe de séjour comme présenté
- b) de confirmer sa délibération du 15 Décembre 2008 en ne réservant pas de suite favorable aux exonérations laissées à l'initiative du Conseil Municipal.

10/2. Subvention au groupe scolaire Hans Haug dans le cadre d'un voyage pédagogique.

M. le Maire expose :

La Ville est sollicitée par les élèves du Groupe Scolaire Hans Haug pour une participation financière à un voyage pédagogique à Paris prévu les 10, 11 et 12 mai 2010.

Il est proposé d'attribuer la subvention habituelle pour ce genre de déplacement, à savoir 5,50 € par jour et par élève.

Le séjour devant durer 3 jours pour 19 élèves, le montant de la subvention serait de 313,50 €

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 16 Octobre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 Octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'attribuer une subvention de 313,50 € au Groupe Scolaire Hans Haug en vue de l'organisation d'un voyage pédagogique à Paris au cours du mois de Mai 2010.

10/3. Subvention d'investissement au Club Vosgien de Niederbronn/Reichshoffen en vue de travaux de mise aux normes du chalet du Wintersberg.

M. le Maire expose :

Le Club Vosgien de Niederbronn/Reichshoffen est propriétaire du chalet du Wintersberg situé sur des terrains appartenant aux deux communes de Niederbronn-les-Bains et de Reichshoffen.

Le Club Vosgien envisage de réaliser un programme de modernisation du chalet comprenant la création de sanitaires attenants au chalet et une salle de réception.

L'investissement total au niveau du chalet (travaux + honoraires) est estimé à 82.400 €HT.

En outre, afin de remédier au problème de quantité d'eau disponible au niveau de la source, le Club Vosgien souhaite implanter un système de récupération des eaux de pluie destiné à alimenter les sanitaires. Cet investissement complémentaire est estimé à 4.455 €HT.

Soit un montant total d'investissement de 86.855 €HT.

Les travaux seront réalisés en deux tranches, la priorité étant donnée à l'installation de sanitaires avant l'été 2010.

Le Club Vosgien sollicite le concours financier de la commune pour cet investissement.

Il est proposé de reconduire le dispositif d'aide habituelle, à savoir un taux de 7,5 % d'une dépense totale HT estimée de 86.855 €HT, soit 6.080 €

Le versement de la subvention se fera sur présentation des pièces justificatives.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 16 Octobre 2009,

Considérant la mission d'intérêt général exercée par le Club Vosgien de NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN et plus particulièrement l'attrait que constitue le chalet d'accueil du Wintersberg,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 Octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

d'attribuer une subvention d'investissement de 6.080 € au Club Vosgien de Niederbronn/Reichshoffen en vue de la modernisation du chalet du Wintersberg à verser sur présentation des pièces justificatives des dépenses réelles.

11. Divers et communications.**11/1. Versement aux archives départementales des anciens registres des délibérations du Conseil Municipal.**

M. le Maire expose :

La commune a fait procéder à la numérisation des registres de délibération du Conseil Municipal de 1897 à 1994.

Le contenu de ces registres est donc disponible sur CD en cas de besoin.

Les documents papiers pourraient dès lors être versés aux archives départementales et ainsi libérer une dizaine de ml au niveau local archives.

Le dépôt de ces registres doit néanmoins être approuvé préalablement par le Conseil Municipal.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 16 Octobre 2009,

Vu l'avis favorables des Commissions Réunies du 20 Octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

de verser aux archives départementales du Bas-Rhin les registres de délibérations du Conseil Municipal de 1897 à 1994.

11/2. COMMUNICATIONS

DATE	HORAIRE	INTITULE	LIEU
Jeudi, 5 Novembre	14 h	Réunion jury nouveau nom de LARC	mairie
Jeudi, 5 Novembre	16 h ou 19 h	Visite Fonderie De Dietrich	Sur place
Vendredi, 6 Novembre	14 h 30	Conférence sur la sécurité et les accidents domestiques	Mairie
Dimanche, 8 Novembre	12 h 00	Fête de la Paroisse St. Martin	Foyer St. Martin
Mercredi, 11 Novembre	11 h 15	Cérémonie commémorative	Monument aux Morts
Dimanche, 15 Novembre	14 h 30	Volkstrauertag avec accueil du nouveau Conseil Municipal de Bad Schönborn + Plantation de l'arbre de l'amitié	Cimetière Militaire Parc du Golf sur Pistes
Samedi, 21 Novembre	18 h 30	Exposition avicole de Nbr	Philippsbourg
Lundi, 23 Novembre	14 h	Comité de Pilotage PLU	Mairie
27 et 28 Novembre		Collecte de la Banque Alimentaire	Mairie
Dimanche, 29 Novembre		Fête de la Paroisse Protestante St. Jean	Foyer St. Martin
Samedi, 5 Décembre	18 h 30	Inauguration du Marché de Noël	Place du Bureau Central
Dimanche, 6 Décembre	16 h 30	Concert de la Chorale Concordia	Foyer St. Martin
Lundi, 7 Décembre	20 h	Conseil Municipal	Mairie
Mercredi, 16 Décembre	L'après-midi	Fête de Noël à la Maison St. Joseph	

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après mure réflexion la municipalité propose de surseoir cette année au repas de Noël à destination des seniors de plus de 70 ans. En effet, la Maison des Arts et des Congrès étant indisponible, il aurait fallu organiser cette manifestation dans deux salles différentes ou à deux dates différentes compte tenu du nombre de convives. Aucune solution envisagée n'est satisfaisante. Le traditionnel colis de Noël est bien entendu maintenu et pourra être retiré en mairie ou apporté à domicile par les Conseillers Municipaux. Le Casino restera associé à cette action en abondant le colis de Noël.

SEANCE A HUIS CLOS

12/1. Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

M. le Maire expose :

Il est proposé de modifier la grille des emplois communaux en supprimant un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe et en créant un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe pour permettre l'avancement d'un agent ayant réussi l'examen professionnel d'accès à ce grade.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de M. le Maire par référence à la note de présentation du 16 Octobre 2009,

Vu l'avis favorable des Commissions Réunies du 20 Octobre 2009,

Après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

de modifier la grille des emplois communaux en supprimant un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe et en créant un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe avec effet rétroactif du 1^{er} juin 2009.

**Délibération publiée et transmise
à la Sous-préfecture
ce 29 Octobre 2009**

Niederbronn-les-Bains, le 29 Octobre 2009

Le Député-Maire,

F. R E I S S